

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2014

**Présents :** Mesdames, Messieurs Paul MARTY, Corinne ICHARD, David MARRE, Michel THILL, MAUREL Pierre, LACASSAGNE Véronique, CARLES Guy, RUELOT Micheline, DANEZAN Alain.

*CROS Fabrice est arrivé en cours de séance et n'était pas présent lors du vote des délibérations.*

**Absents :** CROS Céline, MIQUEL René, PANISSAL Vincent, PRADINES Robert,

**Excusé :** MARUEJOULS Alexandre

**Secrétaire :** RUELOT Micheline a été désignée secrétaire de séance

## ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013

Le maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 12 décembre 2013.

Guy Carles évoque la Loi du 29 juillet 1881 relative au droit de réponse et affirme son droit à l'utiliser et précise qu'il se situe dans la majorité constructive.

Le compte rendu de la séance du 12 décembre 2013 est adopté à la majorité des suffrages exprimés (contre : Guy Carles)

## ATTRIBUTION DES LOTS DU MARCHÉ PUBLIC DU CENTRE MEDICAL

Michel THILL fait le point sur le projet centre médical. Il rappelle que l'appel d'offre en « procédure adaptée » pour les travaux a été lancé en novembre 2013, la date limite de réception des offres étant fixée au 9 décembre 2013. Il précise que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 12 décembre pour l'ouverture des plis et le 10 janvier 2014 pour prendre connaissance de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre.

L'appel d'offre en procédure adapté comprend 10 lots :

Il présente au conseil le rapport d'analyse des offres ainsi que la proposition d'attribution des lots. Il précise que le marché global estimatif s'élevait à 400 700 €, après attribution des lots il s'élève à 308 247.77 € soit une réduction de 92 452.23 € du coût de l'opération.

<b>LOT</b>	<b>ENTREPRISE</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>ESTIMATION HT</b>	<b>OFFRE BASE HT</b>
<b>1 – VOIRIE RESEAUX DIVERS</b>	COLAS SUD OUEST	ZI Cantaranne 12850 ONET LE CHATEAU	24 500	19 211.05
<b>2 - GROS ŒUVRE</b>	BOKAN Julien	12240 RIEUPEYROUX	43 000	21 072.73
<b>3- ETANCHEITE BARDAGE</b>	ISOLE SARL	8 rue Cazals 12450 LA PRIMAUBE	40 700	32694.71
<b>4- MENUISERIE</b>	BALLAT	Zone artisanale  12160 ARAQUEVILLE	57 700	34 331.45
<b>5- PLATERIE</b>	PMA SARL	8 rue Littré 81400 CARMAUX	41 100	26 000
<b>6- FAUX PLAFONDS</b>	BOISSONNADE	Parc artisanal 12510 OLEMPS	15 800	10 645.50
<b>7- CARRELAGES</b>	VEYRAC Francis	Zone artisanale 12450 LA PRIMAUBE	21 500	18 998.73
<b>8- PEINTURES RDS</b>	GASTON Père et Fils	2 route Bonissard 12300 DECAZEVILLE	29 800	18 009.10
<b>9- ELECTRICITE</b>	SODIMATEL	Avenue de Toulouse 12200 VILLEFRANCHE DE	55 000	48 274.50

		<i>ROUERGUE</i>		
<b>10- PLOMBERIE CHAUFFAGE</b>	<i>CROS ENERGIE</i>	<i>Rue du Faubourg 12440 LA SALVETAT- PEYRALES</i>	71 600	79 010.00
<b>TOTAL</b>			<b>400 700 €</b>	<b>308 247.77 €</b>

#### **APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**

- Confirme la décision de la Commission concernant l'attribution des offres et autorise le Maire à signer les marchés publics ainsi que toutes pièces s'y rapportant

Paul Marty fait ensuite le point sur le plan de financement du centre médical. Il informe le conseil qu'il a été reçu, avec 3 de ses adjoints, le 8 janvier dernier, par le président du Conseil Général, Jean-Claude Luche afin de discuter des projets d'investissement de la commune. Il ajoute que lors de cette entrevue M. Luche s'est engagé à attribuer une subvention globale de 80 000 € pour le centre médical, 16 000 € ayant déjà été versés en 2013 il resterait un solde à percevoir de 64 000 € en 2014.

Il énumère ensuite les autres subventions obtenues fin 2013 pour ce projet :

La Région 10 000 €, la communauté de communes (15 000 €). Il ajoute qu'il a déposé un dossier auprès de la députée Marie-Lou Marcel au titre des fonds de la réserve parlementaire. Enfin il ajoute que le don de Mlle Gaffard (33 000 €) a été affecté à ce projet ainsi que les dommages et intérêts d'un montant total de 51 400 € versés à la commune suite à l'affaire qui opposait la commune à l'architecte de la cantine, M. Richardson. Au total le centre médical serait financé à 53 % hors réserve parlementaire et hors loyers.

Paul Marty rappelle que le centre médical n'étant pas une « maison de santé pluridisciplinaire » il n'est pas soutenu par l'Agence Régionale de Santé et ne peut donc pas être subventionné par l'Etat.

#### **MAISON DES ASSOCIATIONS**

Corinne Ichard rappelle au conseil le projet de transformation d'une partie du dépôt communal situé route du ponteil, en local pour les associations (comité des fêtes, chasseurs). Elle précise que des devis ont été demandés auprès d'entreprises locales. Les chasseurs en ont déjà aménagé une grande partie en réalisant eux même les travaux. L'agrandissement extérieur sera réalisé par l'entreprise de maçonnerie Raynal. Elle donne lecture de la délibération qui précise que s'agissant d'un local communal, la commune doit avoir recours à un architecte pour le dépôt du permis de construire. Il est proposé de confier cette mission à l'architecte, maître d'œuvre du centre médical, l'Agence Marty Frères de Villefranche de Rouergue. Elle informe le conseil que cette opération pourrait être subventionnée par la DETR 2014 ainsi que par le conseil général.

Elle présente les devis estimatif pour un montant total de 30 853 € hors taxe et le plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR 2014 sollicitée (25 %)	7 713 €
Subvention Département sollicitée (10 %)	3 085 €
Autofinancement	20 055 €
<b>TOTAL</b>	<b>30 853 €</b>

- après en avoir délibéré le conseil municipal, a l'unanimité, approuve le projet présenté ainsi que le montant des travaux

#### **RÉGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL 2014**

Le maire rappelle qu'il faut voter annuellement la délibération du régime indemnitaire du personnel communal.

Il présente le tableau des indemnités attribuées aux différents cadres d'emplois de la collectivité. Il précise que le conseil vote uniquement l'ouverture globale des crédits et qu'ensuite c'est à l'autorité territoriale, en l'occurrence le Maire, de décider par arrêté du montant des indemnités attribuées à chaque agent.

- Après délibération, les conseillers à l'unanimité, adoptent le régime indemnitaire 2014 du personnel communal

#### **MODIFICATION D'UNE DELIBERATION**

Le maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 12 décembre 2013 relative à l'acceptation d'une subvention de 15 000 € de la communauté de communes pour le centre médical. Il précise que la Préfecture a demandé de modifier cette délibération en remplaçant subvention par « fonds de concours ». Cette modification est adoptée à l'unanimité.

## BUDGET 2014

Paul Marty demande au conseil s'il y a des propositions concernant le budget 2014, ce sujet étant inscrit à l'ordre du jour de la séance. Guy Carles précise que le budget est un projet et doit être préparé. Il ajoute que le conseil devrait au moins prendre une après-midi pour le préparer.

Paul Marty ajoute qu'aucun élu de l'opposition n'est présent ce soir, et donc pas intéressés par l'avenir de la commune, il propose alors que le budget 2014 soit voté après les élections par une nouvelle équipe municipale. Il précise que toutes les opérations d'investissement en cours étant déjà inscrites au budget, le fonctionnement de la commune n'est pas bloqué. La nouvelle équipe municipale votera le budget 2014. Il précise que le conseil municipal actuel votera le compte administratif 2013.

Fabrice Cros arrive en séance après le vote des différentes délibérations.

## AFFAIRES DIVERSES

**Travaux au jardin public :** Corinne Ichard rappelle le changement des jeux au jardin public. Les employés communaux ont commencé le chantier mais ont dû s'arrêter en raison du mauvais temps.

**Travaux maison Marty :** Les employés communaux réalisent actuellement la réfection des plafonds, murs et carrelage de la maison Marty appartenant à la commune (lotissement Bellevue). L'entreprise Cros énergie réalise la réfection de la plomberie et de l'électricité. Les menuiseries seront également remplacées. Le chantier est accessible aux conseillers qui le souhaitent.

**Licence de tabac :** Paul Marty explique que des démarches avaient été entreprises pour rouvrir une licence de tabac dans le village à la demande des boulangers. Il précise qu'il avait reçu des représentants des douanes et ceux-ci n'étaient pas opposés à la réattribution d'une licence au village. La réponse négative des douanes est arrivée le 16 janvier au motif que l'implantation d'un débit de tabac à la Salvetat aurait une incidence négative sur le chiffre d'affaires des débits de tabac en activité dans les environs.

**Bulletin municipal spécial élection :** Il est distribué aux conseillers un exemplaire du prochain bulletin municipal. Ce bulletin spécial élection est un condensé d'information à destination de la population concernant le nouveau mode de scrutin applicable lors des municipales. Il est important de préciser que le panachage sera supprimé sous peine d'avoir un bulletin nul et qu'une pièce d'identité sera obligatoire pour voter.

**Opération Restos bébés du coeur :** Micheline Ruellot précise que comme l'année précédente elle souhaite organiser en février une collecte de vêtement et produits alimentaires pour les restos bébés du cœur.

**Création d'un EPA Tourisme :** Micheline Ruellot informe le conseil qu'un EPA office de tourisme a été créé par la communauté de communes et qui aura la charge de la valorisation et de l'animation du tourisme sur le territoire pour ses communes membres. Cet EPA est géré par un conseil d'administration composé de 8 élus et de 7 personnes issus d'associations et professionnels du tourisme. Le maire de Tayrac a été élu président et Micheline Ruellot vice-présidente jusqu'aux prochaines élections.

## QUESTIONS DIVERSES

**Atelier de canard :** Guy Carles demande pourquoi la commune doit reverser 5 000 € pour la réintégration de l'atelier de canard dans son patrimoine. Il demande quels sont les articles de loi et cite que le retour du bien à la personne propriétaire est gratuit dès lors que le bien n'est pas utilisé par le gestionnaire. Paul Marty lui rappelle que la réintégration du bien et le versement des 5000 € a été voté lors du dernier conseil. Corinne Ichard rajoute que les 5000 € correspondent à une soulte calculée par le percepteur. Guy Carles demande quelle est la plus value ?

**Bâtiment Panissal :** Guy Carles demande quelle sera l'affectation du bâtiment Panissal situé dans le bourg centre et acheté par la commune. Le maire répond que la prochaine municipalité décidera de l'affectation de ce bâtiment.

**Hangar photovoltaïque :** Guy Carles demande pourquoi la commune s'est obstinée à ne vouloir rien faire sous le hangar ? Corinne Ichard répond qu'en novembre les adjoints ont reçu les employés pour voir ensemble de la possibilité d'aménager un atelier communal sous le hangar. Il en est ressorti qu'il n'est pas

opportun pour l'instant de déplacer les ateliers communaux à 3 kms du bourg centre. Dans tous les cas la prochaine municipalité prendra ce dossier en charge.

**Budgets :** Guy Carles demande à disposer des budgets 2013 et 2014 de l'EHPAD ainsi que les comptes de résultats 2012 et 2013. Le maire précise qu'il vérifiera la légalité de transmission de ces documents et que ceux-ci seront ensuite à sa disposition.

**Conseil municipal :** Il est précisé que la prochaine et dernière séance du conseil municipal aura lieu fin février, début mars et concernera le vote du compte administratif.

Séance levée à 22 heures

Après la séance, le maire donne la parole aux membres de l'association SEGAL AIR, afin qu'ils présentent aux conseillers, leur point de vue concernant les projets d'implantation d'éolienne sur la communauté de communes.